

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à 20 heures, se sont réunis les membres du **Conseil Communautaire** de la Communauté de Communes, sous la présidence de M. Pierre-Jean ZANNETTACCI, Président, dûment convoqués le 25 juin 2026.

Nombre de membres en exercice :	45	Nombre de procurations :	7
Nombre de membres présents :	37	Nombre de votants :	44

Membres présents -

ZANNETTACCI Pierre-Jean - PEYRICHOU Gilles - ROSTAING TAYARD Dominique - POMMIER Alexandra - LAFAY Vincent - MC CARRON Sheila - - MALIGEAY Jacques - GRAND Bernadette - FRAISSINET Nicolas - CHAVEROT Franck - BERNARD Charles-Henri - DEVAY Florence - PAULOIS Frédéric - CHERBLANC Jean-Bernard - ER RAFIQI Magali - THIVILLIER Alain - LAVET Catherine - BERRAT Jean-Louis - SCHABEL Emma - GIRARDON Aymeric - LEON Elvine - POLNY Eric - JOUBREL Cassandre - CHAVEROT Virginie - BURKHARDT Mélodie - PAPOT Nicole - MOLLARD Yvan - LOPEZ Christine - DUPONT Philippe - LAURENT Monique - PEPIN Claude - CHIRAT Florent - LAURENT-SANNA Marie-Claire - BRUYERE Emilie - GRIFFOND Morgan - PEUBLE Fanny - TERRISSE Frédéric -.

Membres Absents Excusés ayant donné procuration :

GONIN Bertrand à SCHABEL Emma - BONNET Isabelle à GIRARDON Aymeric - MALET Serge à LAURENT Monique - HUËT Julien à CHAVEROT Virginie - MAGNOLI Thierry à BURKHARDT Mélodie - GONNON Bernard à GRIFFOND Morgan - LAROCHE Olivier à BERNARD Charles-Henri -

Membres Absents Excusés

JARRY Karinne - NIORT Delphine

Secrétaire de Séance : POLNY Eric

PRESENTATION NOUVEAU AGENT CCPA

Monsieur le Président invite Brice LESOURD, ayant intégré la CCPA le 18 mai 2026 au poste de Chargé de Projet du Plan Intercommunal et Communal de Sauvegarde (PICS), à se présenter à l'assemblée.

✚ Monsieur Brice LESOURD indique qu'il tient tout d'abord à remercier l'assemblée pour l'accueil réservé au sein de la CCPA ainsi que pour l'opportunité de se familiariser avec le PICS (Plan Intercommunal et Communal de Sauvegarde). Il rappelle que ce dispositif constitue un outil d'assistance destiné à accompagner les communes ainsi que les services et compétences communautaires en cas d'événements majeurs sur notre territoire.

Il précise avoir déjà eu l'occasion d'en présenter les principaux enjeux lors de plusieurs rencontres. Dans la continuité de cette démarche, il prévoit de prendre contact de manière concrète avec l'ensemble des communes d'ici la fin du mois de septembre.

✚ M. Charles-Henri BERNARD indique que Brice LESOURD a déjà rencontré plusieurs communes et qu'il poursuivra ses visites auprès de celles dont les travaux sont déjà bien avancés.

Il rappelle que cette démarche vise à accompagner les communes dans la mise en place du PICS. À ce titre, les communes qui n'auraient pas encore été rencontrées sont invitées à lui réserver le meilleur accueil.

Par ailleurs, il encourage les élus à transmettre en amont les documents déjà élaborés relatifs à leur PICS. Cela permettra d'en prendre connaissance avant les rencontres, d'en effectuer une première analyse et de formuler des recommandations adaptées. Il précise toutefois que son rôle n'est pas de rédiger le Plan Intercommunal de Sauvegarde à la place des communes, mais bien de les accompagner dans leur démarche.

Il précise qu'il aura l'occasion de revenir plus en détail sur ce sujet lors de la réunion prévue en septembre.

Monsieur le Président remercie Brice LESOURD et lui souhaite la bienvenue à la CCPA.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire précédent
- Relevé des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Communautaire

1 - ADMINISTRATION GENERALE (PJ ZANNETTACCI)

- o Rapport d'Activités 2025

2 - VOIRIE (A. GIRARDON)

- o **2.1 - COMMANDE PUBLIQUE** – Travaux de réalisation de stationnements, de désimperméabilisation du parking de L'Archipel & requalification de la rue des Acacias – commune de Sain Bel
- o **2.2 - COMMANDE PUBLIQUE** – Accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux relevant de la compétence Mobilité et Voirie

3 - MOBILITES (V. CHAVEROT)

- o **3.1 - RH** -Création d'un emploi non permanent – contrat de projet de 1 an sensibilisation à la mobilité durable
- o **3.2 - COMMANDE PUBLIQUE** – Lancement de l'accord-cadre pour la prestation de transport solidaire à la demande et service de réservation
- o **3.3** - Mise à jour du règlement du service AMI

4 - CULTURE (F. TERRISSE)

- o CTEAC - Demande de subvention pour la mise en œuvre de la programmation 2026-2027

5 - PETITE ENFANCE & PARENTALITE (MC. LAURENT-SANNA)

- o Création d'une commission Petite Enfance

6 - RESSOURCES HUMAINES (PJ ZANNETTACCI)

- o Evolution de la STRATE démographique de la CCPA + 40 000 habitants
Emplois fonctionnels de direction

7 - ASSAINISSEMENT (B. GONIN)

- o **7.1 - RH** - Création d'un emploi permanent dans le cadre d'emploi de rédacteur territorial Service Assainissement
- o **7.2** - Approbation du contrat Eau Climat Brévenne Turdine 2026 – 2029
- o **7.3 - COMMANDE PUBLIQUE** – Lancement d'un accord cadre pour des études géotechniques

8 - DECHETS (JB. CHERBLANC)

- o Rapport annuel sur la Qualité et le Prix du Service Déchets – RPQS 2025

9 - TRANSITION ECOLOGIQUE (M. LAURENT)

- o **9.1** - Fonds de Concours Biodiversité et sensibilisation à l'environnement
Communes de Sarcey et L'Arbresle
- o **9.2** - Demande de subvention Fonds vert PCAET 2026
Solution de récupération de calories des eaux de lavage des filtres de L'Archipel
- o **9.3 - COMMANDE PUBLIQUE** – Lancement du marché de travaux d'installations photovoltaïques et ombrières sur les bâtiments CCPA et parking de L'Archipel

10 - AGRICULTURE (F. CHAVEROT)

- o Participation au capital de la SCIC VIATERLY – Gestion de l'abattoir de Saint-Romain-de-Popey

11 - QUESTIONS DIVERSES

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur POLNY Eric, Conseiller Communautaire – Maire de la commune de Lentilly, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 04 juin 2026 à l'unanimité.

RELEVÉ DES DECISIONS DU PRESIDENT

ARRETES DU PRESIDENT

N° ARRETE	OBJET
AR 66-2026	Convention de mise à disposition de lignes d'eau à L'Archipel au profit de l'association ASC Les Extras pour l'année sportive 2026-2027 pour une durée d'un an à partir de la rentrée sportive 2026 et reconductible une fois un an pour un créneau à titre gracieux.
AR 67-2026	Attribution des aides à l'achat de composteurs pour un montant de 147.43 €.
AR 69-2026	Attribution des aides pour l'achat de vélos pour un montant de 4 200 €.
AR 70-2026	Convention foncière de partenariat entre la CCPA, le Département du Rhône et la Commune de L'Arbresle sur la Zone Commerciale des Martinets pour une durée de 12 mois à compter de la signature de la convention.
AR 71-2026	Convention tripartite relative au projet « L'idole des toutes petites houles » et l'Association Les amis du Fado proposé aux enfants de <u>l'Ecole Le Colombier</u> de St Germain Nuelles pour la mise en place d'animations artistiques dans le cadre de la convention territoriale d'enseignement artistique et culturel (CTEAC).
AR 72-2026	Convention tripartite relative au projet « L'idole des toutes petites houles » et l'Association Les amis du Fado proposé aux enfants de <u>l'Ecole Les Mollières</u> de L'Arbresle pour la mise en place d'animations artistiques dans le cadre de la convention territoriale d'enseignement artistique et culturel (CTEAC).
AR 73-2026	Convention de mise à disposition du complexe sportif des Grands Champs à l'association Savigny Dance pour l'organisation de son spectacle de danse du 12 au 14 juin 2026.pour un montant de 150 €.
AR 74-2026	Convention de partenariat pour la réalisation d'un chantier jeunes pour la réalisation d'une fresque sous le préau de l'école primaire du Chêne à Fleurieux sur L'Arbresle du 16 au 20 février 2026.
AR 75-2026	Convention relative à la constitution d'une servitude au profit de ENEDIS sur les parcelles n° 1407- 414 Section B à Sarcey pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine ainsi que ses accessoires conformément au plan d'implantation.
AR 76-2026	Convention relative à la constitution d'une servitude au profit du SYDER sur la parcelle n°1307 Section C située allée des Bigarreux à Bessenay pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine ainsi que ses accessoires conformément au plan d'implantation.
AR 77-2026	Convention relative à la constitution d'une servitude au profit du SYDER sur la parcelle n°1467 Section C située allée des Bigarreux à Bessenay pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine ainsi que ses accessoires conformément au plan d'implantation.
AR 78-2026	Convention de partenariat pour la réalisation d'un chantier jeunes pour l'aménagement autour du bassin de La Falconnière à Sourcieux Les Mines du 13 au 17 avril 2026.
AR 80-2026	Convention concernant les travaux relatifs au déplacement des réseaux de communications électroniques propriété d'Orange entre la Communauté de Communes et Orange réalisés pour le compte de la commune de SAVIGNY sur le chemin de Rhules.
AR 81-2026	Cession d'un praticable de gym à l'ASBL Gym Club pour un montant de 3 500 €.

AR 82-2026	Cession de matériel vélos RPM du Centre Forme proposés au prix de vente de 200 € TTC l'unité aux usagers du Centre Forme (14 acheteurs)
AR 83-2026	Convention de partenariat pour la réalisation d'un chantier jeunes pour la réalisation de la peinture de deux vestiaires, 3 toilettes et du hall de la salle d'haltérophilie Louis GONCALVES à L'Arbresle du 1 ^{er} au 3 juillet 2026 pour un montant plafond de 1 600 €.
AR 84-2026	Convention de partenariat pour la réalisation d'un chantier jeunes pour la réhabilitation et la valorisation de l'espace public avec réfection de la peinture des bancs du village à Éveux du 6 au 10 juillet 2026 pour un montant plafond de 1 660 €.
AR 85-2026	Admission en non-valeur sur le budget annexe assainissement collectif pour un montant de 964.39 € TTC.

MARCHES PUBLICS

<u>SERVICES</u>
- Diagnostic des voiries dans le cadre d'un groupement de commandes avec les communes de Bessenay, Bully, Eveux L'Arbresle, Lentilly, St Germain Nuelles, Sarcey et Savigny par SOGEFI (31000 TOULOUSE) pour un montant de 8 609 € HT. - Remplacement armoire pont bascule de la Brévenne et borne de pesage avec contrôle par PRECIA MOLEN SA (69500 BRON) pour un montant de 13 996.86 € HT - Remplacement des serrures des ascenseurs de L'Archipel par OTIS (92000 NATERRE) pour un montant de 4 957.78 € HT

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU BUREAU

BUREAU DU 25 JUIN 2026

N° DELIBERATION	OBJET
DELBU n° 41-2026	Convention de transfert de Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux de voirie, montée d'Éveux à Éveux avec l'enveloppe prévisionnelle hors révision de prix du projet de 115 000 € HT
DELBU n° 42-2026	Attribution des aides au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente pour un montant de 7 500 €.
DELBU n° 43-2026	Convention de co-financement d'un poste de manager commerce avec un soutien financier sous forme de subvention apporté par la Caisse des Dépôts à la CCPA. Subvention versée à la CCPA de 40 000 €, soit 20 000 € en 2026 et 20 000 € en 2027
DELBU n° 44-2026	Droit de préemption urbain – Immeuble « PEUGEOT MEISSONNIER AUTOMOBILES Zone Commerciale Les Martinets
DELBU n° 45-2026	Déclaration d'intention d'aliéner relative à la cession d'un local d'activités appartenant à la SCI GENICO à la SCI VAL D'OR – ZAE des Grandes Terres à Dommartin d'un prix de vente de 275 000 €.
DELBU n° 46-2026	Mise en place d'une convention pour 3 ans entre la CCPA et le Centre Hospitalier de St Cyr Au Mont D'Or pour la mise en place d'une antenne de la Maison des Adolescents (MDA) de Villefranche-sur-Saône sur le territoire de la CCPA

1- ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORT D'ACTIVITES 2025

Monsieur Le Président présente le rapport d'activités 2025

(Présentation en pièce jointe à ce procès-verbal).

Il indique que L'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier."

Avant de le transmettre à chaque commune du territoire, il convient que le Conseil Communautaire reçoive communication du rapport d'activités 2025 et prenne acte de son contenu.

✚ Par suite de la présentation, Monsieur le Président conclut en soulignant que la Communauté de Communes poursuit un travail collectif au service du territoire. Il rappelle que le Pays de L'Arbresle est un territoire dynamique et attractif, comme cela a notamment été mis en évidence lors de la dernière commission générale. L'ambition demeure de permettre à ce territoire de continuer à se développer, à renforcer son attractivité et, surtout, à consolider les solidarités entre ses habitants et ses acteurs.

Il souligne toutefois que les années à venir s'annoncent particulièrement exigeantes, face à des enjeux plus complexes et à des ressources financières de plus en plus contraintes. Il estime qu'il sera indispensable de poursuivre et de renforcer la réflexion collective afin d'apporter les réponses les plus adaptées aux besoins du territoire.

À cette occasion, il adresse ses remerciements à l'ensemble des élus communautaires pour leur engagement tout au long du mandat et notamment à ceux qui ont quitté leurs fonctions en mars 2026, ainsi qu'aux vice-présidents qui ont animé les différentes commissions et qui ne siègent plus aujourd'hui au sein de l'assemblée.

Monsieur le Président rappelle que le développement du territoire ne repose pas uniquement sur l'action de la CCPA. Il souligne le rôle essentiel des conseillers municipaux, dont l'action quotidienne dans chaque commune contribue directement à la dynamique collective. Il insiste sur le fait qu'aucune commune ne vit en vase clos et que chaque initiative locale participe au développement et au rayonnement de l'ensemble du territoire.

Il remercie également l'ensemble des agents de la CCPA pour leur investissement, ainsi qu'aux équipes mobilisées au quotidien pour assurer la mise en œuvre des projets communautaires. Ses remerciements s'étendent également aux services municipaux des différentes communes, dont le travail constitue un maillon essentiel de l'action publique locale.

Enfin, il rappelle que le Pays de L'Arbresle est aussi porté par ses entreprises, ses associations et l'ensemble des porteurs de projets qui contribuent à son dynamisme et souligne le travail du service communication qui a su produire un document à la fois clair, attractif, lisible et accessible, constituant un support de qualité pour valoriser l'action des collectivités auprès des habitants.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Prend acte de la communication du rapport d'activités 2025 ;**
- **Dit que le rapport d'activités 2025 sera adressé aux maires des communes membres et que la communication en sera effectuée conformément aux textes en vigueur au sein de chacun des conseils municipaux ;**
- **Charge le Président de l'exécution de la délibération.**

2 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE

2.1 - ADOPTION TRAVAUX DE REALISATION DE STATIONNEMENTS DE DESIMPERMEABILISATION DU PARKING DE L'ARCHIPEL ET DE REQUALIFICATION DE LA RUE DES ACACIAS COMMUNE DE SAIN BEL DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur Aymeric GIRARDON indique que depuis son installation dans le nouveau siège, la CCPA constate un manque de stationnement permettant d'accueillir l'ensemble des usagers des différents sites situés le long de la route de Grands Champs (Archipel, boulodrome, siège de la CCPA, Messidor, complexe sportif et lycée). De ce fait, il est proposé de mettre la route de Grands Champs en sens unique afin de permettre la création d'une cinquantaine de places de stationnement supplémentaires.

Ces travaux nécessitent la requalification de la rue des Acacias, dans la zone d'activités de la Ponchonnière, afin d'y reporter une partie du trafic, notamment celui des bus se rendant au lycée.

Enfin, dans le cadre du projet de solarisation du parking de l'Archipel, la CCPA prévoit de désimpermeabiliser l'ensemble des stationnements impactés par les futures ombrières photovoltaïques, afin de répondre aux exigences d'infiltration des eaux pluviales et ainsi limiter le ruissellement. La création d'un parking temporaire permettant d'accueillir les usagers de l'Archipel le temps des travaux ne fera pas partie de ce marché car refusé par le Bureau.

Ces travaux étant interconnectés, il est proposé de lancer un marché de travaux à prix unitaires.

La durée du marché est de 15 mois

L'estimation des travaux est de 1 000 000 € HT pour l'ensemble des travaux.

Le marché sera lancé en procédure adaptée

-
- Monsieur le Président indique qu'une réflexion approfondie doit être engagée sur la question du stationnement aux abords du siège de la CCPA. Il rappelle qu'au moment de l'installation des services sur ce site, il avait été considéré collectivement que les capacités de stationnement disponibles seraient largement suffisantes. Toutefois, l'évolution des usages a conduit à une occupation plus importante des parkings que celle initialement anticipée.
Il observe notamment que les habitudes de déplacement des jeunes ont évolué, nombre d'entre eux utilisant désormais leur petites voitures (conduite à partir de 15 ans) avant l'obtention du permis de conduire.
Cette situation conduit à s'interroger plus largement sur les mobilités des adolescents et sur les solutions de transport collectif.
Par ailleurs, Monsieur le Président souligne que la réflexion doit également être mise en perspective avec les projets d'aménagement à venir, et notamment avec l'Archipel. Il rappelle que des opérations de solarisation des parkings sont programmées, ce qui nécessitera d'anticiper les impacts sur l'organisation et la capacité des espaces de stationnement. Cette démarche devra donc s'inscrire dans une vision globale intégrant à la fois les enjeux de mobilité, d'aménagement et de transition énergétique.
 - Mme Sheila MC CARRON s'interroge sur les possibilités de financement du projet, considérant que l'une des causes identifiées de la saturation des parkings réside dans l'augmentation de lycéens utilisant leur véhicule personnel. Elle demande si la Région pourrait être sollicitée afin de contribuer financièrement aux aménagements envisagés du fait que l'enveloppe budgétaire nécessaire apparaît conséquente.
 - Monsieur le Président indique qu'il n'a pas été envisagé de solliciter la Région et doute de leur participation car cela relève de notre compétence Voirie. La Région pourrait nous répondre que le lycée dispose déjà d'un parking et que le stationnement réservé aux enseignants nous appartient.
Malgré cela, il considère que les chances d'obtenir une participation financière reste minime. Il précise que la Région pourra être sollicitée, ne serait-ce que pour étudier cette possibilité mais se dit peu optimiste quant à l'issue de la démarche.
 - Mme Sheila MC CARRON demande sans vouloir culpabiliser qui que ce soit de connaître une estimation du pourcentage d'agents qui utilisent des modes de transport doux au sein de la CCPA.

- Monsieur le Président mentionne que quelques personnes recourent à ce mode de transport.
- Mme Katy PEUGET fait remarquer qu'environ une dizaine de personnes se rendent au travail à vélo parmi une centaine d'agents.
- Mme Sheila MC CARRON suggère qu'il serait opportun d'encourager cette pratique.
- Monsieur le Président rappelle qu'un forfait mobilité a été instauré au sein de la CCPA.
- Mme Sheila MC CARRON précise qu'il existe, mais qu'il semble avoir une efficacité limitée.
- Monsieur le Président explique que, selon lui, offrir 100 € par mois ne garantit pas que les agents utiliseront leur vélo. Certains résidents loin, et plusieurs d'entre eux prennent également le train, environ une dizaine. C'est là le défi des mobilités douces : même avec un bon vélo électrique, parcourir 30 km le matin peut être difficile, surtout l'hiver. Par ailleurs, nous avons constaté la présence de près de quarante petites voitures appartenant à des lycéens, qui encombrant le stationnement.
- Mme Sheila MC CARRON souligne que c'est la raison de sa demande auprès de la Région, étant donné que ce sont des lycéens qui constituent leur public.
- Monsieur le Président indique que la Région sera contactée mais craint de connaître leur réponse.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Autorise le Président à lancer, signer, exécuter les marchés issus de cette consultation et à contracter les éventuels avenants et modifications de contrat dans le respect du Code de la Commande Publique ;**
- **Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal – Chapitre 23 ;**
- **Charge le Président de l'exécution de la délibération**

2.2 - ACCORD-CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX RELEVANT DE LA COMPETENCE MOBILITE ET VOIRIE

Monsieur Aymeric GIRARDON indique que l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux dans le domaine de la mobilité et de la voirie notifiée en juillet 2024 pour une durée de 4 ans est arrivé à son terme. La CCPA a en effet réalisé de nombreuses études qui ont consommé le montant alloué de 50 000 € HT/an en seulement 2 années.

DEFINITION DE L'ETENDUE DU BESOIN A SATISFAIRE

Il s'agit de confier les prestations de maîtrise d'œuvre (missions de base et complémentaires) à un prestataire extérieur, lorsque celles-ci ne peuvent pas être assurées par les services en interne.

Cet accord-cadre concerne toutes les opérations de travaux dont le montant est inférieur ou égal à 750 000 € HT. Au-delà, un marché spécifique de maîtrise d'œuvre sera lancé.

Le marché sera un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire.

L'accord-cadre est prévu pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois 1 an.

L'accord-cadre aura un montant maximum de commandes de 400 000 € HT pour toute la durée de l'accord-cadre.

La procédure utilisée sera l'appel d'offres ouvert.

- Mme Virginie CHAVEROT indique qu'il s'agit d'un marché partagé voirie et mobilité. Il s'agit de la reconduction de ce qui existe déjà avec un budget légèrement supérieur.
- Mme Sheila MC CARRON se demande s'il ne serait pas possible d'envisager d'embaucher ou de former des agents pour la mission plutôt que d'externaliser.
- M. Alain THIVILLIER précise que c'est un choix politique et qu'il faut faire attention à ne pas systématiquement embaucher des agents, car cela entraînerait une masse salariale trop importante dans le budget, ce qui nuirait à notre capacité d'adaptation.

Il indique que bientôt commenceront les conférences budgétaires, et des consignes seront données.

Parfois, il y aura un choix de pourvoir certains postes pour réaliser des économies, surtout lorsque les compétences en interne existent, ou parce qu'il existe des subventions significatives.

Il précise que deux sujets sont à l'ordre du jour : l'un bénéficie de subventions importantes et l'autre permettra de réaliser des économies pour la CCPA. Pour la consultation qui nous intéresse, le choix d'avoir recours à des prestataires extérieurs a pas été jugé pertinent.

- Mme Virginie CHAVEROT indique que, par expérience, les projets sont très diversifiés, et les experts en voies vertes ne sont pas nécessairement ceux qui sont spécialisés dans l'aménagement de stationnements ou de voiries complexes.

Elle précise que recourir à ce type de marché permet d'accéder à des experts pour chaque type d'aménagement. À ce stade, le montage est vraiment préférable pour l'élaboration des politiques publiques.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Autorise le Président à attribuer l'accord-cadre issu de cette consultation et à contracter les éventuels avenants et modifications de contrat dans le respect du Code de la Commande Publique ;**
- **Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal – chapitre 23 ;**
- **Charge le Président de l'exécution de la délibération.**

3 – MOBILITES

3.1 - RH -CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT CONTRAT DE PROJET DE 1 AN SENSIBILISATION A LA MOBILITE DURABLE

Madame Virginie CHAVEROT indique que la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a pris la compétence mobilité en 2021 pour développer les services existants et mettre en place des services supplémentaires pour l'ensemble des habitants. La compétence mobilité porte sur la mobilité solidaire, la mobilité active et le partage de la voiture, ainsi que les transports en commun via SYTRAL Mobilités et le train via la Région.

Un schéma vélo a été approuvé en juin 2023 ainsi qu'une feuille de route projetant le développement des autres modes de déplacement. Les objectifs ont ainsi pu être territorialisés et déclinés dans les différents modes de transports à développer et les lieux à desservir.

Plusieurs services ont été mis en place depuis la prise de compétence, et les services existants ont été largement renforcés et/ou amélioré.

L'offre de mobilité existante a fortement évolué et il apparaît alors nécessaire de mettre en place des actions de sensibilisation à la mobilité pour informer les habitants et les sensibiliser aux nouveaux modes de transport qui leurs sont accessibles.

La CCPA est lauréate de l'appel à projet de l'ADEME « Accompagnement au changement de comportement vers la mobilité durable » qui subventionne 50 % des animations mobilité ainsi que le poste de chargée de mission sensibilisation mobilité.

Dans ce cadre, la CCPA a recruté en 2025 une chargée de mission sensibilisation à la mobilité durable en contrat de projet d'un an.

Elle a travaillé en priorité sur les missions suivantes :

- Mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation à la mobilité durable sur l'ensemble du Pays de L'Arbresle en territorialisant les propositions d'action selon les communes, les flux et les services existants ;
- Organisation et l'animation de stands d'information pour aller vers les habitants du territoire, information sur le fonctionnement du réseau TCL pour l'ensemble des 17 communes et l'achat des abonnements scolaires ;
- Mise en œuvre d'actions pour renforcer la connaissance des services existants et des services récemment ouverts (VELPASS, consignes vélo...) ;

- Mise en place du programme national Savoir Rouler à Vélo dans les écoles primaires du territoire, en lien avec l'académie de Lyon ;
- Organisation d'animations d'information et sensibilisation mobilité pour les personnes âgées pour l'accès à la mobilité solidaire, la pratique des modes actifs et le fonctionnement du réseau de bus ;
- Mise en œuvre d'un programme d'animations à destination des collégiens et des lycéens sur les thèmes de la mobilité durable et de la sécurité routière et plus généralement la sensibilisation des jeunes ;
- Création d'un guide mobilité regroupant la totalité des services existants sur le territoire pour diffusion papier et numérique ;
- Mise en œuvre du Plan de Mobilité Employeur de la CCPA auprès des agents de la collectivité.

Afin de poursuivre et consolider les avancées obtenues grâce à ce poste, et face à l'augmentation continue du renfort d'offre de services mobilité, il est proposé de créer un emploi de contrat de projet chargée de sensibilisation à la mobilité durable pour une durée de 1 an au sein du service mobilité.

Les missions proposées pour ce poste sont les suivantes :

Pilotage et développement de la politique de sensibilisation à la mobilité durable

- Mise en œuvre de la stratégie en faveur du changement de comportement
- Créer un programme d'animations annuel en lien avec les principaux événements mobilité
- Animation et information à destination des seniors
- Animation et information à destination des jeunes
- Information mobilité du grand public, notamment en lien avec les nouveaux services ou les services faisant l'objet d'un renforcement
- Assurer l'évaluation et le suivi de fréquentation des services (lorsque les données sont disponibles)
- Assurer le lien avec les prestataires de SYTRAL Mobilités titulaires de marchés d'animation dans les territoires membres pour le réseau TCL, la plateforme En covoit rendez-vous et l'élaboration de leur stratégie d'accompagnement au changement de comportement.

Développement de l'écomobilité scolaire

- Mise en place du Savoir Rouler à Vélo pour les CM1/CM2 dans les écoles.
- Elaborer les actions de sensibilisation à la sécurité routière aux abords des établissements scolaires
- Elaborer les actions de sensibilisation à la mobilité durable pour les collégiens et lycéens
- Proposer des expérimentations en lien avec la mobilité scolaire pour inciter au report modal sur le trajet domicile-école, tel que les vélobus

Participation à la mise en œuvre du Plan de Mobilité Employeur de la CCPA

- Mise en œuvre et suivi des actions en lien avec la responsable du service mobilité
- Organisation d'animations de sensibilisation à destination des agents de la CCPA
- Participation aux réunions de suivi des actions de mobilité employeurs avec SYTRAL Mobilités.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Crée un emploi non permanent à temps complet dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux (catégorie B), afin de mener à bien le projet défini ci-dessus, jusqu'à la fin du cofinancement du poste, soit jusqu'au 31 décembre 2027 ;**
- **Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal -Chapitre 012 ;**
- **Charge le Président de l'exécution de la délibération.**

3.2 - LANCEMENT DE L'ACCORD-CADRE POUR LA PRESTATION DE TRANSPORT SOLIDAIRE A LA DEMANDE ET SERVICE DE RESERVATION

Madame Virginie CHAVEROT indique que le service d'Aide à la Mobilité Individuelle est un transport solidaire pour les personnes âgées, handicapées, en situation de précarité, d'isolement ou en retour vers l'emploi. Il a pour but d'aider les personnes vulnérables à se déplacer pour accéder aux services, commerces, équipements de santé du territoire de la CCPA. A ce jour, 75% des usagers de l'AMI ont plus de 65 ans. La moitié des usagers sont inscrits pour raison de santé, et l'autre moitié pour raison d'isolement.

Le service compte aujourd'hui 148 bénéficiaires, qui sont répartis dans les 17 communes du territoire.

Le marché actuel arrivera à échéance le 14 novembre 2026, il convient donc de lancer une nouvelle consultation.

Les prestations portent sur la réalisation de courses (trajet aller ou retour) pour les usagers en porte à point et l'accès à un système de centrale de réservation téléphonique.

Le marché sera un accord cadre à bons de commande, les prix seront unitaires.

Le marché n'est pas alloti afin d'assurer la fluidité des échanges d'informations entre le service de réservation et le service de transport qui doivent être assurés par la même entreprise.

La durée de l'accord-cadre sera de 1 an renouvelable 3 fois 1 an, soit 4 ans maximum.

Le montant annuel maximum de commandes sera de 125 000 € HT, soit un montant maximum global de 500 000 € HT pour 4 ans.

La procédure utilisée sera la procédure d'appel d'offres.

-
- Mme Virginie CHAVEROT souhaite relancer un appel à tous les adjoints et élus responsables des CCAS, et notamment en ce début de mandat. Ils sont, en effet, le relais indispensable pour transmettre l'information aux bénéficiaires, notamment auprès de ceux rencontrant des difficultés sociales ou physiques pour se déplacer. Le ticket est à 2,50 €, ce qui est très attractif. De plus, la commune a la possibilité de financer ces tickets de manière complémentaire pour accompagner les personnes en situation de grande précarité.
 - Elle précise que tous les trajets effectués sont également suivis et motivés, pour la majorité, d'entre eux par des rendez-vous médicaux mais également par des déplacements pour faire des courses. De plus, de nombreux conjoints se rendent auprès de leurs époux ou épouses en EHPAD ou à l'hôpital. Ce service est donc essentiel pour 148 personnes sur notre territoire et répond à un besoin important.
 - Mme Sheila MC CARRON demande le nombre approximatif des déplacements effectués.
 - Mme Virginie CHAVEROT répond qu'elle ne dispose pas de ces données, mais qu'elle s'assurera de les fournir lors du prochain conseil communautaire.
Elle signale qu'une prochaine commission mobilité se tiendra prochainement, où elle a demandé un point détaillé sur tous les services afin de connaître l'ensemble des données chiffrées.
-

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Autorise le Président à lancer, signer, exécuter l'accord-cadre issu de cette consultation et à contracter les éventuels avenants et modifications de contrat dans le respect du Code de la Commande Publique ;**
- **Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget général – chapitre 011 ;**
- **Charge le Président de l'exécution de la délibération.**

3.3 – MISE A JOUR DU REGLEMENT DU SERVICE AMI

Madame Virginie CHAVEROT indique que le service AMI est un transport solidaire destiné aux personnes en situation d'isolement, de handicap ou de précarité. Il fonctionne sur le principe dit du « porte à point », c'est-à-dire qu'il va chercher les usagers à leur domicile et les dépose à des points d'arrêts définis dans le règlement.

Il est proposé d'ajouter 1 arrêt de dépose pour les usagers du service AMI :

- Bessenay –Centre de santé Médéor – 6 chemin de la Drivonne

Cet arrêt permet l'accès aux services de santé présents dans la maison médicale.

Le transporteur a validé l'ajout de ces arrêts qui permettent la dépose et la reprise des usagers dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Approuve la modification du règlement du service AMI et plus précisément la création d'un arrêt à la maison médicale de Bessenay ;**
- **Charge le Président de l'exécution de la délibération.**

4 – CULTURE

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROGRAMMATION 2026/2027 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Monsieur Frédéric TERRISSE indique que par délibération en date du 16 octobre 2025, les élus communautaires ont approuvé la mise en place d'une convention territoriale d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) pour une durée de 5 ans, en partenariat ingénierique et financier avec la DRAC, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département du Rhône, le Rectorat et la DRAAF.

Grace à une programmation d'actions-projets définie annuellement, cette convention vise à faciliter et renforcer l'accès et la participation à la culture pour tous les habitants du territoire en s'appuyant sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle (EAC) :

- Rencontrer (rencontre avec des artistes et professionnels de la culture / des œuvres)
- Connaître (acquisition de connaissances)
- Pratiquer (proposition d'une pratique artistique ou culturelle)

En associant étroitement les nombreuses structures du territoire (notamment EPHAD, établissements scolaires, MJC/Centres de loisirs, crèches et micro-crèches, saisons culturelles, écoles de musique, structures d'aides aux personnes en situation de handicap) dans une démarche de co-construction, ce dispositif permet, par ailleurs, de créer et renforcer le lien social, le vivre-ensemble, la participation active des citoyens à la vie du territoire.

Chaque programmation annuelle fait l'objet d'un budget et de cofinancement annuels spécifiques.

La proposition de programmation 2026/2027 validée en comité de pilotage CTEAC du 2 juin 2026 s'articule autour des 6 projets suivants :

- **Projet Musique // Ecole du Pré Berger Lentilly**

Ce projet porté par l'association lentilloise Le Nouvel Orchestre et en lien avec le festival de musique vénézuélienne de Lentilly s'adresse aux 6 classes de CM1/CM2, (environ 150 élèves) et s'articule autour des objectifs EAC suivants :

- Découverte de la musique vénézuélienne (instruments, danses...)
- Travail de langue, de traduction, de rythmique en lien avec cet univers
- Interprétation de chants
- Production en public (2 concerts dont 1 lors du Festival Les Murmures du temps 2027 si reconduit)
- Enregistrement professionnel de 5 chants latino-américains
- Participation à la compétition mondiale des Latin Grammy Awards (démarche artistique exigeante et professionnalisante)

Ces différentes séquences, accompagnées par les 3 artistes formant le groupe La Vaca Mariposa proposeront 13h30 d'ateliers par élève en complément des 15h de travail préparatoire par élève assurés par l'intervenante en musique recrutée par la commune de Lentilly (hors budget CTEAC).

Le budget afférant à cette action (honoraires d'artiste, enregistrement en studio professionnel, pressage du CD, frais de déplacement/repas) s'élève à 9 692 € TTC.

- **Projet Théâtre // Centre de Loisirs et école Bernard Clavel de Dommartin en partenariat avec l'école et la médiathèque de Fleurieux sur L'Arbresle**

Ce projet porté en partenariat avec le TNG (Théâtre Nouvelle Génération de Vaise, centre dramatique national) s'articule en cinq temps :

- Une représentation théâtrale de la pièce « Le Chat sur la photo » d'Antonio Carmona et Odile Grosset Grange proposée aux élèves de l'école de Dommartin et de Fleurieux sur L'Arbresle :
 - 2 représentations scolaires à Dommartin,
 - 2 représentations scolaires à Fleurieux
 - 1 représentation grand public à Fleurieux sur L'Arbresle
 - Environ 200 élèves
- Une session d'ateliers en art plastique/théâtre en lien avec l'univers de la représentation en présence d'une équipe de 2 artistes (comédien/plasticien) proposée :
 - Aux enfants du centre de loisirs : environ 15 enfants de 6 à 8 ans – 5 ateliers de 2h
 - Aux élèves d'une classe de l'école de Dommartin : Grande section à CP – 4 ateliers de 2h
 - Environ 25 élèves
- Une médiation assurée par le TNG en lien avec le spectacle (1h par classe pour les classes de l'école de Fleurieux participant à la représentation scolaire)
 - Environ 120 élèves
- Un atelier lecture Tout public à la médiathèque de Fleurieux assuré par Antonio Carmona, auteur de la pièce
 - Environ 25 personnes
- Une restitution des créations sous forme d'exposition à l'école et à la bibliothèque de Dommartin et lors du Festival Les Murmures du temps 2027 si reconduit.

Les objectifs EAC visés sont les suivants :

- Travail plastique > pratique, connaissances
- Travail d'écriture > Transmission du savoir, de l'histoire, de l'expérience
- Découverte des jeux théâtraux (sensoriels, motricité, vocaux, fiction...)

Le budget afférant à cette action (honoraires d'artistes, enregistrement en studio professionnel, pressage du CD, frais de déplacement/repas) s'élève à 6 597 € TTC (grâce à la prise en charge du TNG avec l'aide de la DRAC).

- **Projet Modelage // Ecole Les petits mineurs de Saint Pierre la Palud**

Ce projet qui s'adresse aux trois classes de maternelle de l'école de Saint Pierre la Palud (environ 75 élèves, de la petite à la grande section) consiste en des ateliers de modelage pour créer une œuvre collective qui viendra orner la cour dans le cadre du projet de « cour vivante » porté par les enseignants.

Animée par l'artiste Laurent Pernot, auteur de l'œuvre Le Grand Rocher du parcours artistique Les Murmures du temps (Eveux), cette action se déclinera comme suit :

- 1 visite de l'œuvre Le Grand Rocher pour les 3 classes (transport pris en charge par l'établissement)
- 3 ateliers de modelage par classe soit 9 ateliers au global (de 1h à 2h chacun selon âge)
- 1 tirage d'œuvre réalisé dans l'atelier de l'artiste
- 1 atelier de décoration/peinture de l'œuvre
- Installation de l'œuvre dans la cour de l'établissement
- Restitution lors de la fête de l'école

Ce projet permet de viser les objectifs EAC suivants :

- Rencontre avec l'artiste et son œuvre
- Transmission d'un savoir faire
- Acquisition de techniques et démarche participative à la création d'une œuvre collective
- Renforcement du lien et des échanges entre les élèves à travers cette création collective

Le budget afférant à cette action (honoraires d'artiste, frais de déplacement/repas, frais de moulage/production, matériel/fournitures) s'élève à 5 459 € TTC.

- **Projet audiovisuel // AAPHTV et MJC de L'Arbresle > Report action 2025/2026**

Animé par l'artiste auteur-réalisateur Pierre-Yves Ferrandis, ce projet consiste en la réalisation du film documentaire « Territoire Mémoire » qui associera des adhérents de la MJC de L'Arbresle (section danse orientale) et des résidents de l'AAPHTV, soit 15 à 20 personnes.

5 et 10 ateliers de 2h seront respectivement proposés aux membres de la MJC et aux résidents de l'AAPHTV autour d'un travail d'écriture au récit « Film ton histoire », du tournage du film (devant/derrière caméra) et d'un temps de restitution du film monté (explication du montage : rythme, réel/fiction, son/image...). Ce document pourra faire l'objet d'une restitution grand public notamment lors du Festival Les Murmures du temps 2027 si reconduit.

Ce projet répond aux objectifs EAC suivants :

- Participation à l'élaboration d'un film documentaire dans ses différentes phases : et notamment travail de prise de paroles/d'écriture/de production de récits, travail de mise en scène, préparation de tournage, tournage
- Rencontre entre génération et culture à travers une pratique artistique
- Travail d'adaptation pour création d'une forme collective > Transmission du savoir, de l'histoire, de l'expérience
- Production en public

Ce projet initialement prévu dans la programmation 2025/2026 n'a pu se réaliser du fait du désistement d'une structure partenaire. Après validation en comité de pilotage, il est proposé de le reporter dans la programmation 2026/2027 avec le budget initial (soit 6500€) complété d'un budget d'ajustement de 910€ TTC pris sur le budget 2026/2027.

Le montant total du projet s'élève donc à 7 410 € comprenant les honoraires de l'artiste pour l'animation des ateliers, la préparation du tournage et la phase post production (Dérushage, prémontage et montage final).

- **Projet Urbanisme culturel // Centre de loisirs, l'EHPAD Ste Irénée et commune de Bessenay**

Cette action consiste à mettre en place des ateliers coparticipatifs pour définir les usages d'une place publique.

Elle associe les 3 structures suivantes : le secteur élémentaire du centre de loisirs (environ 25 enfants), l'EHPAD Ste Irénée (environ 8 à 10 résidents) et un collectif d'habitants, soit au total 38 participants répartis en 2 groupes transgénérationnels.

Animés par Sara De Gouy, artiste plasticienne, architecte et designer d'espaces, les 10 ateliers de 3h permettront de définir, à travers différents outils et approches artistiques, les usages et thématiques du futur espace public puis de développer les principes de coconception des éléments mobiliers ou des futurs jeux (jeux de sol, assises, etc...).

Ce projet traduit les objectifs EAC suivants :

- Ateliers pluridisciplinaires autour des usages (repérage plan, maquette, collage, création en volume...)
- Démarche intergénérationnelle et intégrative
- Collaboration de différentes structures autour de ce fil rouge
- Ouverture sur le village pour faire de ce lieu, contigu à une nouvelle salle culturelle, un lieu de rencontres, d'échanges ouvert à toutes et tous

Le budget afférant à cette action (honoraires d'artiste en animation/préparation/maquettage, frais de déplacement/repas, matériel/fournitures) s'élève à 8 724 € TTC.

- **Projet Peinture // Hôpital de L'Arbresle**

Animé par l'artiste mosaïste ALSO qui relève du programme d'incubateur artistique lyonnais OMART, ce projet propose aux résidents de l'EHPAD et aux patients du service addictologie de participer à la création d'une œuvre collective en mosaïque destinée à habiller la façade de la future roulotte-café installée dans le parc de l'Hôpital de L'Arbresle.

A termes, cet élément permettra de créer des temps conviviaux lors d'évènements animés par l'hôpital et ouverts à tous.

Ce projet traduit les objectifs EAC suivants autour de la découverte de l'ensemble du processus de création d'un artiste professionnel :

- Comprendre sa démarche, découvrir son univers,
- S'initier à sa technique
- Prendre part à la réalisation d'une œuvre pérenne qui laissera une trace visible de l'implication des participants au sein de l'établissement.

Accompagnés par l'artiste ALSo et un médiateur culturel, les participants seront invités à :

- Découvrir l'univers et le travail de l'artiste ;
- Visiter son atelier et échanger autour de sa pratique ;
- S'initier aux techniques de la mosaïque contemporaine ;
- Imaginer collectivement les motifs qui viendront habiller la roulotte ;
- Réaliser les différents éléments de l'œuvre ;
- Participer à la pose finale sur la structure.

Le projet se déroulera sous la forme d'un cycle de 24 heures d'ateliers réparties sur plusieurs séances afin de permettre une progression adaptée aux publics participants et un véritable temps d'appropriation du projet.

Une attention particulière sera portée à la dimension collective et intergénérationnelle de l'action. Certaines phases de pose et de finalisation pourront notamment être ouvertes aux familles et aux proches des participants afin de renforcer les liens sociaux et valoriser le travail accompli.

En amont de ces ateliers, les participants seront par ailleurs accueillis sur le festival AiRT DE FAMILLE organisé par OMART dont l'ouverture est prévue le 19 septembre 2026. Ce temps permettra aux participants de découvrir des œuvres, de rencontrer des artistes et d'engager une réflexion collective avant même le démarrage des ateliers de création de la mosaïque.

Le montant total du projet s'élève à 4 320 € TTC comprenant les honoraires de l'artiste, les frais de déplacement, les frais de matériel et la visite du festival AiRT DE FAMILLE offert par OMART.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le budget global correspondant à la programmation 2026/2027 s'élève à 35 702 € TTC.

Dans le cadre de la CTEAC en vigueur, la Communauté de Communes est en mesure de solliciter financièrement certains partenaires dont la Région Auvergne Rhône Alpes et la DRAC sur la base du plan de financement ci-après :

DEPENSES TTC				RECETTES TTC	
Projet Musique	Ecole du Pré Berger	Lentilly	9 692 €	Subvention AURA	5 000 €
Projet Théâtre	Centre de Loisirs et école	Dommartin	6 597 €	Subvention DRAC	23 500 €
	Bernard Clavel de Dommartin Ecole et médiathèque de Fleurieux sur L'Arbresle	Fleurieux sur L'Arbresle			
Projet Modelage	Ecole Les petits mineurs	Saint Pierre la Palud	5 459 €	Autofinancement CCPA	7 202 €
Projet Audiovisuel (*)	AAPHTV et MJC de L'Arbresle	Eveux L'Arbresle	910 €		
Projet Urbanisme culturel	Centre de loisirs EHPAD Ste Irénée Collectif d'habitants	Bessenay	8 724 €		
Projet Peinture	Hôpital	L'Arbresle	4 320 €		
TOTAL			35 702 €	TOTAL	35702

(*) Report programmation 2025/2026 et budget initial de 6500€

- Monsieur Yvan MOLLARD estime important que toutes les communes du territoire soient impliquées dans ce processus et demande comment les communes peuvent-elles entrer en contact avec la CCPA pour se faire connaître.
- M. Frédéric TERRISSE indique que le travail a été effectué avec près de 13 communes et le partenariat pour 2026-2027 sera terminé avec ces collectivités.
Il précise que pour se faire connaître, il suffit que les communes ayant un projet se présentent à la CCPA. Un travail collaboratif est ensuite effectué entre la commune et la CCPA.
Il indique par exemple que cette année, Bessenay a soumis un projet intéressant, et nous avons collaboré pour le faire avancer. L'hôpital de L'Arbresle a également proposé un projet qui est en cours. Dommartin a également contribué à ce processus.

Selon Monsieur Terrisse, cela fonctionne dans les deux sens : le pôle CCPA est informé des projets et travaille avec les communes, ou bien les communes présentent leurs projets, qui sont ensuite pris en charge. Actuellement, ceux, qui souhaitent en proposer un, peuvent le faire pour la période 2027-2028, tout en sachant que la période de référence est l'année scolaire, soit de septembre à août.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Autorise le Président à solliciter une demande de subvention d'un montant de 5 000 € auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et de 23 500 € auprès de la DRAC pour la mise en œuvre du programme d'actions 2026/2027 ;**
- **Approuve le plan de financement présenté ci-dessus ;**
- **Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget chapitre 74 ;**
- **Charge le Président de l'exécution de la délibération.**

5 – PETITE ENFANCE

CREATION D'UNE COMMISSION PETITE ENFANCE

Madame Marie-Claire LAURENT-SANNA indique que lors du 1^{er} atelier de la Commission solidarités (22 mai) et de la présentation du périmètre de réflexion et de la feuille de route (action sociale d'intérêt communautaire, CCAS, petite enfance et parentalité), il est apparu de la part des élus municipaux et maires présents, des interrogations sur les différentes thématiques traitées dans la commission Solidarités.

En effet, la plupart des communes ont distingué dans la délégation des adjoints et conseillers délégués les notions de solidarité (CCAS, vieillissement, etc...) et la petite enfance.

Le règlement intérieur de la CCPA prévoyant par commission, en plus des élus communautaires, un seul représentant municipal par commune, la commission se coupe de fait d'un des élus en charge de la solidarité ou de la petite enfance.

Au regard des enjeux sur ses deux thématiques, il apparaît opportun de créer une commission Petite Enfance en complément de la commission Solidarités afin de permettre aux communes d'être représentée dans chacune des commissions avec les élus municipaux en charge de la thématique.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Proclame les conseillers communautaires et municipaux élus membres de la commission Petite Enfance conformément au tableau suivant :**

Communes	Représentant Petite Enfance dans les communes
L'ARBRESLE	ROSTAING-TAYARD Dominique
BESSENAY	CHAZAUD Yolande
BIBOST	MONCORGER Nelly
BULLY	CLAIRET Aline
CHEVINAY	LEMERLE Françoise
COURZIEU	GRATALOUP Ophélie ER RAFIQI Magali
DOMMARTIN	LAVET Catherine
EVEUX	BONNET Bertrand
FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE	BONNET Isabelle
LENTILLY	BURKHARDT Mélodie
SAIN BEL	LOPEZ Christine MONNET Célia
ST GERMAIN NUELLES	LE PICARD Florence
SAINT JULIEN SUR BIBOST	GUIRAL Valérie
ST PIERRE LA PALUD	ROSTAGNAT Annie
SARCEY	NIORT Delphine
SAVIGNY	CHANCELLIER Marie-Claude
SOURCIEUX LES MINES	FRANCHINO Sandrine

- Modifie l'article 37 « Fonctionnement » du règlement intérieur pour ajouter la commission Petite Enfance à la liste des commissions permanentes ;
- Dit que les conseillers municipaux des communes membres de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle peuvent participer aux réunions de la commission, dans les conditions fixées par le Règlement Intérieur ;
- Charge le Président de l'exécution de la délibération.

6 – RESSOURCES HUMAINES

EVOLUTION DE LA STRATE DEMOGRAPHIQUE DE LA CCPA + 40 000 HABITANTS - EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION

Monsieur Le Président indique que les services préfectoraux ont notifié à la CCPA un changement de strate démographique car cette dernière a franchi le seuil des 40 000 habitants au 1^{er} janvier 2026.

Ce changement de strate implique de reprendre réglementairement les délibérations anciennes des emplois fonctionnels qui visaient les EPCI de moins de 40 000 habitants afin de viser les plus de 40 000 habitants.

Monsieur le Président expose que la collectivité dispose actuellement de 3 emplois fonctionnels :

- Directeur Général des Services
- Directeur Général Adjoint – Pôle Développement
- Directeur Général des Services Techniques

Les emplois fonctionnels obéissent à des règles spécifiques, dans la mesure où ils visent à garantir que ces postes stratégiques, indispensables au bon fonctionnement de la collectivité et situés à l'interface entre les élus locaux et les services administratifs, soient occupés par des agents bénéficiant de leur pleine confiance.

À ce titre, il peut être mis fin à leurs fonctions, notamment en cas de désaccord.

A plus de 40 000 habitants, les agents recrutés sur ces emplois, sont soumis à déclaration d'intérêts. Une déclaration d'intérêts est un document par lequel une personne (souvent un agent public, un élu ou un responsable) déclare ses intérêts personnels, professionnels ou financiers afin d'assurer la transparence et de prévenir les conflits d'intérêts.

Il s'agit également, par la création d'emplois fonctionnels, de reconnaître la responsabilité et le poids que peut induire de tels postes au sein d'un EPCI.

Les emplois fonctionnels sont encadrés par les dispositions du code général de la fonction publique.

L'emploi fonctionnel est occupé par un fonctionnaire placé en position de détachement sur ce poste.

Sauf demande de fin de détachement émise par l'intéressé(e), il est mis fin au détachement sur l'emploi fonctionnel dans le respect des règles mentionnées à l'article L.544-1 du Code général de la fonction publique.

EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Compte tenu des nécessités de la collectivité, il convient de recréer l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services sur la strate des plus de 40 000 habitants qui aura pour mission de diriger, sous l'autorité du Président, l'ensemble des services et d'en coordonner l'organisation.

Il participera activement à la déclinaison des objectifs stratégiques de la collectivité en objectifs opérationnels et impulsera des actions de modernisation du service public.

EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT – POLE DEVELOPPEMENT

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de recréer l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint du pôle développement sur la strate des plus de 40 000 habitants, afin de seconder et de suppléer, le cas échéant, le directeur général des services dans ses diverses fonctions, sous l'autorité du Président.

EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de recréer un emploi fonctionnel de directeur général des services techniques sur la strate des plus de 40 000 habitants, afin de diriger l'ensemble des services techniques de la collectivité et d'en assurer la coordination, sous l'autorité du Président.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Approuve la création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services sur la nouvelle strate démographique de plus de 40 000 habitants au 1^{er} janvier 2026, à temps complet ouvert au grade d'attaché hors classe et directeur territorial ;
- Approuve la création d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services sur la nouvelle strate démographique de plus de 40 000 habitants au 1^{er} janvier 2026, à temps complet ouvert au cadre d'emploi d'attaché territorial ;
- Approuve la création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services techniques sur la nouvelle strate démographique de plus de 40 000 habitants au 1^{er} janvier 2026, à temps complet ouvert au cadre d'emploi d'ingénieur territorial.
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs ;
- Attribue à ces emplois le régime indemnitaire prévu par la réglementation sans dépasser le plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat ;
- Pourvoit ces emplois dans les conditions statutaires ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal – chapitre 012 ;
- Charge le Président de l'exécution des délibérations.

7 – RESSOURCES HUMAINES - ASSAINISSEMENT

7.1 - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LE CADRE D'EMPLOI DE REDACTEUR TERRITORIAL SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Président indique qu'en 2024, une réflexion avait abouti à une réorganisation du service assainissement rendue opérationnelle en 2025 qui avait permis la création de différentes unités permettant de structurer et sécuriser le service.

Il avait été projeté de créer en 2026 un poste orienté technique permettant de soulager l'ensemble des techniciens et de gérer en interne des missions de maîtrise d'œuvre en lieu et place de bureaux d'études externes.

Ce projet est inscrit au budget 2026 à hauteur de 42 000 € pour la création de ce poste.

Les opérations qui pourraient être assurées en interne permettraient une économie estimée à 95 000 € TTC/an de frais d'étude sans compter le temps agent passé actuellement pour le suivi des prestataires. En déduisant les 42 000 € théoriques de dépense pour le poste, l'économie nette estimée serait de 53 000 €/an.

Ceci est envisageable car le service est bien structuré en différentes unités et plusieurs techniciens ont les compétences pour assurer de la maîtrise d'œuvre en interne. Par ailleurs, cela permet de professionnaliser, faire évoluer et motiver les agents en place.

Contexte actuel

La réflexion de 2024 avait également mis en évidence une charge importante concernant les tâches administratives qui incombait à tous les techniciens du service. A ce jour, nous constatons que cette partie-là s'est alourdie du fait des éléments suivants :

- Internalisation des branchements neufs d'assainissement collectif : charge administrative importante et sous-estimée ;
- Mise en place de la nomenclature d'achat, du budget vert, de clauses et critères environnementaux, du SPASER (à venir), ...

Le service s'expose donc à :

- Un allongement des délais de traitement (raccordements, ANC, ventes immobilières)
- Une fragilisation du suivi réglementaire (DICT, mises en demeure, urbanisme)
- Une dégradation de la qualité du service rendu aux usagers et aux communes
- Une baisse d'efficacité du service technique
- Une surcharge durable de l'encadrement
- Une démotivation de certains agents au profil technique à qui on demande d'assumer une charge administrative grandissante

En parallèle, à ce jour il faut noter que plusieurs évolutions récentes viennent renforcer la nécessité de reconsidérer l'organisation du service et de structurer la partie administrative pour la sécuriser :

- L'agent SPANC, est en arrêt de travail depuis décembre 2025 et a annoncé son départ (fin de contrat en septembre 2026) ;
- L'agent de l'unité assainissement collectif référent des contrôles de branchements dans le cadre des ventes immobilières, quittera ses fonctions fin juillet 2026 ;
- L'agent de l'unité réseaux en charge notamment des demandes de raccordement, a exprimé le souhait d'évoluer vers un poste plus technique et de terrain, en rejoignant l'unité assainissement collectif. Sa charge administrative actuelle étant trop lourde ;
- Départ de la responsable du service ; certaines missions administratives ne sont secondées par personne.

PROPOSITION

Afin de répondre à ces enjeux, il est proposé de créer le poste prévu au budget 2026 en l'orientant sur un profil d'assistant administratif et technique, positionné sous la direction du responsable assainissement avec une fourchette salariale de 37 000 € à 48 000 € brut chargé.

Ce poste a vocation à assurer l'ensemble des missions administratives du service assainissement :

- Accueil, relations extérieures et gestion des sollicitations
- Gestion administrative des dossiers et activités techniques
- Appui à la gestion financière et aux marchés publics
- Gestion, fiabilisation des données et suivi d'activité
- Organisation interne et structuration du service

L'assistant administratif et technique constitue ainsi un poste pivot dans l'organisation du service. Cette évolution s'inscrit pleinement dans la dynamique de réorganisation engagée et constitue un facteur essentiel de pérennisation et d'efficacité du service assainissement.

Considérant qu'il s'avère nécessaire de créer un emploi permanent à temps complet au service assainissement, dans le cadre d'emploi de rédacteur territorial,

-
- M. Alain THIVILLIER souhaite préciser qu'il est effectivement possible d'identifier une compétence spécifique, sans que cela ne concerne un poste trop hybride. Il évoque également que, dans le cadre des nouvelles procédures budgétaires, il sera examiné attentivement que les subventions annoncées soient bien perçues dans le cas du poste proposé précédemment. Dans ce cas-là, il s'agit donc d'une opération bénéfique pour la Communauté de Communes et souligne que cela entraînera globalement une économie à terme.

Il ajoute qu'il sera apporté une attention particulière pour s'assurer que les engagements pris soient effectivement respectés et que cela reflète une approche très pragmatique et légèrement économique des choses.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Crée un poste permanent dans le cadre d'emploi de rédacteur territorial, à temps complet, à compter de l'entrée en vigueur de la délibération.**
- **Précise qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, l'emploi précité sera pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique ;**

- Précise que le niveau de rémunération de l'agent contractuel éventuellement recruté est fixé sur la base de l'échelle indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Sur cette base, le Président déterminera le traitement des agents, en prenant en compte le niveau de diplôme et d'expérience acquise, ceci dans le respect d'une jurisprudence constante en la matière ;
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal -Chapitre 012 ;
- Charge le Président de l'exécution de la délibération.

7.2 - CONTRAT EAU CLIMAT BREVENNE TURDINE 2026 – 2029

Monsieur Le Président indique que considérant

- La trajectoire de sobriété qu'il est nécessaire de prendre ;
- La nécessité de disposer d'une action conjointe des différents maîtres d'ouvrage pour l'atteinte du bon état des eaux ;
- La lettre d'intention transmise en décembre 2024 à l'Agence de l'Eau RMC par le SYRIBT et les acteurs du territoire.

Le projet de contrat Eau et Climat Brévenne-Turdine 2026-2029 est piloté par le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine. La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle est maître d'ouvrage de plusieurs actions de ce contrat.

Le Contrat « eau et climat » est le nouvel outil proposé par l'Agence de l'Eau RMC pour mettre en œuvre localement son 12^e programme d'intervention et contractualiser avec les maîtres d'ouvrage engagés pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques et humides, l'adaptation des territoires au changement climatique, la reconquête de la biodiversité, la sensibilisation et l'accompagnement au changement.

Le syndicat de rivières Brévenne Turdine, la CCPA et les autres structures compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement sur ce territoire, ont décidé de s'engager ensemble pour répondre à ces enjeux et contractualiser avec l'Agence de l'Eau RMC un contrat « eau et climat » sur le bassin versant du Brévenne Turdine pour la période 2026-2029.

Ce futur programme d'actions comprend des opérations à maîtrise d'ouvrage de la CCPA et des opérations dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à d'autres partenaires publics.

Il se décline dans les thématiques suivantes sur tout le bassin versant Brévenne Turdine :

- Connaissance et lutte contre les pollutions domestiques et pluviales ;
- Amélioration de la qualité de l'eau ;
- Préservation et restauration des rivières et milieux aquatiques associés ;
- Gestion quantitative de la ressource en eau, sobriété des usages et adaptation au changement climatique ;
- Animation territoriale, communication, éducation et sensibilisation.

Le SYRIBT a été désigné comme structure porteuse de la démarche pour animer, formaliser et déposer le Contrat auprès de l'agence de l'eau RMC puis assurer sa mise en œuvre et son bilan.

Ce contrat Eau et Climat est constitué de 57 actions portées par différents maîtres d'ouvrage :

- Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (28 actions) ;
- Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (7 actions) ;
- Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (7 actions) ;
- Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (10 actions) ;
- Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Azergues (2 actions) ;
- Syndicat Mixte des Eaux Potable Saône Turdine (1 action) ;
- Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Tarare (1 action) ;
- Communes et Intercommunalités (1 action).

La signature de ce futur contrat eau et climat 2026-2029 avec l'Agence de l'Eau RMC, devrait permettre à la CCPA et à ses partenaires de solliciter des subventions dont les taux s'élèvent de 50 % à 80 % selon les modalités d'aides prévues au 12^{ème} Programme de l'agence de l'eau RMC.

Les actions à conduire par la CCPA et tous les autres partenaires, ainsi que les montants prévisionnels des opérations, dates prévisionnelles d'engagement et aides associées sont annexés à la présente délibération.

L'estimation financière du programme d'actions 2026-2029 est la suivante :

		Montant actions €	Aide financière prévisionnelle de l'Agence de l'Eau RMC	Participation prévisionnelle des Maîtres d'Ouvrages
Totaux pour l'ensemble des actions		9 497 438	4 702 785	4 794 653
Totaux pour les actions en maîtrise d'ouvrage :	Syndicat de Rivières ~~Brévenne-Turdine~~ (SYRIBT)	3 763 500	2 385 400	1 378 100
	Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA)	2 136 500 € HT	825 750 € HT	1 310 750 € HT
	Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR)	852 000	245 380	606 620
	Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL)	1 271 238	550 155	721 083
	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Azergues (SIEVA)	554 200	236 100	318 100
	Communes et Intercommunalités	600 000	300 000 (1)	300 000
	Syndicat Mixte des Eaux Potable Saône Turdine (SMEPST)	120 000	60 000	60 000
	Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Tarare (SMERT)	200 000	100 000	100 000

(1) Enveloppe partagée pour la déconnexion des eaux pluviales pour infiltration (établissements scolaires ou non)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Approuve le projet de contrat de bassin Brévenne-Turdine 2026-2029 annexé à la délibération ;
- Approuve l'engagement de la CCPA en tant que maître d'ouvrage des actions inscrites la concernant dans ce contrat ;
- Sollicite l'aide financière de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse sur ce programme d'actions et sur les actions dont la structure est maître d'ouvrage ;
- Réalise les opérations sur les réseaux d'assainissement (études et travaux) dans le respect des Chartes Qualité Nationales des réseaux ;
- Autorise le Président à signer ce contrat avec l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, en tant que maître d'ouvrage de certaines actions, et à accomplir tous les actes et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe Assainissement 2026 ainsi qu'au budget général pour le volet « eaux pluviales » du CEC ; dans les différentes APCA et/ou planifiées dans les opérations inscrites au PPI du nouveau mandat en cours ;
- Charge le Président de l'exécution de la délibération.

7.3 - LANCEMENT DE L'ACCORD-CADRE POUR DES ETUDES GEOTECHNIQUES

Monsieur Le Président indique que les études géotechniques ont pour but d'affiner la connaissance du sous-sol pour la construction d'ouvrages afin de définir les contraintes existantes vis-à-vis :

- Des niveaux et caractéristiques des fondations ;
- De la réalisation des terrassements et de la définition éventuelle des soutènements nécessaires en phase travaux ;
- Des caractéristiques hydrogéologiques du site vis-à-vis des problèmes de sous pression en phase définitive et d'épuisements de fouilles en phase chantier ;
- De la tenue des sols et des talus.

Les services utilisent ces prestations dans le cadre des futurs travaux pour :

- La pose de collecteurs (eaux usées – eaux pluviales) ;
- La création de bassins de rétention des eaux pluviales et bassins d'orage ;
- La création de postes de relèvement des eaux ;
- La création de stations de traitement des eaux usées ;
- La création de bâtiments et autres ouvrages publics ;
- La création ou entretien et reprise des enrobés (HAP et amiante).

Le marché actuel arrivera à échéance le 13 mars 2027. Il convient donc de lancer une nouvelle consultation.

Les prestations portent notamment sur :

- La réalisation d'essais au pénétromètre dynamique ;
- Les fouilles et sondages ;
- Les essais en laboratoire ;
- Les forages ;
- La recherche amiante et HAP et plomb dans les enrobés ;
- Les missions G1, G2 et G4.

Le marché se décompose en 2 lots géographiques :

- Lot 1 : BULLY, DOMMARTIN, EVEUX, FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE, LENTILLY, SAINT GERMAIN NUELLES, SARCEY, SAVIGNY
- Lot 2 : L'ARBRESLE, BESSENAY, BIBOST, CHEVINAY, COURZIEU, SAIN BEL, SAINT PIERRE LA PALUD, SAINT JULIEN SUR BIBOST, SOURCIEUX LES MINES

Le marché sera un accord cadre à bons de commande, les prix seront unitaires.

La durée de l'accord-cadre sera de 1 an renouvelable 3 fois 1 an, soit 4 ans maximum.

Le montant annuel maximum de commandes sera de 130 000 € HT, réparti de la manière suivante :

- Lot 1 : 77 000 € HT
- Lot 2 : 53 000 € HT

Soit un montant maximum total de 520 000 € HT pour 4 ans.

La procédure utilisée sera la procédure d'appel d'offres.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Autorise le Président à lancer, signer, exécuter l'accord-cadre issu de cette consultation et à contracter les éventuels avenants et modifications de contrat dans le respect du Code de la Commande Publique ;**
- **Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal et au budget annexe Assainissement ;**
- **Charge le Président de l'exécution de la délibération.**

8 – DECHETS

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DECHETS - RPQS 2025

Monsieur Jean-Bernard CHERBLANC présente une synthèse des éléments les plus importants du rapport annuel 2025 du service gestion des déchets. ([Présentation en annexe à ce procès-verbal](#)).

I. Prévention et Communication

Le conseil communautaire a validé le deuxième programme local de prévention des déchets (2021/2026). Composé de **7 axes** et **20 actions**, il vise à réduire de **19 %** les quantités de déchets ménagers entre 2019 et 2026.

La sensibilisation au tri et à la réduction des déchets est un axe prioritaire. Ainsi, grâce à de nombreuses actions dont celles pendant les Semaines de l'Environnement au printemps (S.E) et la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), plus de **1 200 personnes** ont été sensibilisées ainsi que plus de **2 700 élèves** en 2025.

Quotidiennement, les équipes du services déchets, ainsi que l'ambassadeur du tri Suez assure une sensibilisation. Elle résulte des informations qui sont remontées par les équipiers de collecte. Dans ce cadre, il a été rencontré en porte à porte plus de **740 personnes**.

Pour favoriser le réemploi de déchets, la Communauté de Communes soutient le Repair Café de Fleurieux sur L'Arbresle ainsi que la Ressourcerie du Pays de L'Arbresle.

Ces deux partenaires ont permis d'éviter environ 66 tonnes de déchets (63.975 tonnes pour la ressourcerie et 2.133 tonnes pour le Repair Café).

II. Compostage

Depuis 2016, la Communauté de Communes a lancé une campagne de promotion du compostage domestique avec la distribution de composteurs, et d'un bio-seau, pour les particuliers en maison individuelle. Plus de 4 000 composteurs ont été distribués.

Il faut noter qu'en mai 2024, le système de distribution de composteur a été modifié. La gestion de régie de recettes étant trop contraignante et plus dans l'air du temps, un système d'aide à l'achat a été mis en place sur le modèle de l'aide à l'achat vélos, des récupérateurs d'eau de pluie, des panneaux solaires. Les habitants peuvent ainsi acheter le composteur de leur choix et être remboursé de 75% du prix d'achat (maximum 80 €). Pour toucher cette aide, ils doivent participer à un atelier de sensibilisation au compostage réalisé par notre chargé de mission.

Au cours de l'année 2025, le nouveau dispositif a permis de doter **11 foyers supplémentaires**. Une communication plus conséquente devra être mise en place en 2026 pour faire connaître le nouveau dispositif. Il faut noter également qu'un nombre non négligeable des habitants du territoire de la CCPA ont pu se doter directement sans passer par ce dispositif.

Concernant le compostage collectif, 8 nouveaux sites ont été installés, ce qui porte à 40 sites. Ils sont suivis mensuellement par deux prestataires (PISTYLES et EISENIA). La société Brigades Nature assure, quant à elle, l'approvisionnement en broyat frais.

III. Ordures Ménagères & Collectes Sélectives & Biodéchets

En 2025, la Communauté de Communes a collecté sur les 17 communes **5 942 tonnes** d'ordures ménagères (- 1.42 % par rapport à 2024), **1 803 tonnes de tri** (+ 0.56 % par rapport à 2024), **1 366 tonnes de verre** (- 1.44 % par rapport à 2024) et **8.28 tonnes** de biodéchets (démarrage de la collecte en décembre 2024).

Le projet d'optimisation de la collecte, travaillé en 2023 et donnant à la suite de l'étude de faisabilité remise par le bureau d'étude ECOGEOS en 2022, a permis l'adoption par le Conseil Communautaire du 4 juillet 2024 du schéma directeur de l'optimisation de la collecte des déchets. Ce qui a déclenché le déploiement des équipements nécessaires à la réalisation de la phase 1 (TO1) lors du deuxième semestre 2024.

L'objectif de la stratégie est de maîtriser les coûts du service malgré l'inflation via deux actions principales :

- Réduire la fréquence de collecte des Ordures Ménagères à 1 fois tous les 15 jours (contre une fois par semaine actuellement)
- Déployer le tri à la source des biodéchets.

Le basculement opérationnel de la collecte des ordures ménagères résiduels des habitants des 5 communes de la TO1 (Bessenay, Bibost, Chevinay, Courzieu et Saint-Julien-sur-Bibost) a eu lieu en début d'année 2025. Ces 5 communes ont maintenant une collecte des Ordures Ménagères tous les 15 jours.

Au cours de l'année 2025, le service déchets a assuré l'accompagnement de cette évolution, en traitant les sollicitations des usagers du service de collecte et en mettant en œuvre les préparatifs nécessaires à l'installation des équipements liés à la TO2.

IV. Déchèteries

Au niveau des deux déchèteries, **11 210 Tonnes** de déchets ont été réceptionnées (- 3.30% par rapport à 2024). Une baisse qui s'explique principalement par la baisse des tonnages de déchets verts (- 13.97%) qui représente plus de **26%** des apports dans les déchèteries publiques.

Le cumul de la fréquentation des deux déchèteries est en très légère baisse - **0.91 %** avec **86 566 visiteurs** (87 362 en 2024). Seule la déchèterie de Fleurieux baisse de -3.13 % (61 699 visiteurs) alors que celle de Courzieu - La Brèvenne augmente de +4.57 % (24 867 visiteurs).

La collecte d'amiante a eu lieu en octobre permettant d'en collecter **14.12 tonnes**. Elle est reconduite chaque deuxième mardi du mois d'octobre avec inscription préalable.

V. Chiffres clés et points marquants

Chiffres clés du service en 2025 :

Au total **517 kg** de déchets produits par an et par habitant répartis en :

- **151.05 kg** d'ordures ménagères
- **45.83 kg** de papiers et d'emballages recyclables - Taux de refus 14.48 %
- **34.72 kg** d'emballages en verre
- **0.21 kg** de biodéchets (démarrage de la collecte à Bessenay le 12/12/24)
- **84.98 kg** déposés dans les deux déchèteries

Base calcul sur une population de 39 338 habitants.

Faits marquants :

- Poursuite de la dynamique de baisse des tonnages d'ordures ménagères collectées ;
- Démarrage de la tranche TO1 du schéma directeur d'optimisation de la collecte des déchets adopté en juillet 2024 par le conseil communautaire pour 5 communes ;
- Mise en œuvre des préparatifs nécessaires à l'installation des équipements liés à la TO2 ;
- Renouvellement du marché d'exploitation des déchèteries de la CCPA (2 publiques et 1 professionnelle) pour une durée de 7 ans ;
- Baisse significative du taux de refus de tri des collectes sélective (bac jaune) : 14.48 % au lieu des 18 % en 2024
- Nouveau centre de tri des collectives sélectives (bac jaune) : Centre de tri de la société Nicollin à Saint Fons ;

VI. Bilan financier

Sur les 5 dernières années, on note une augmentation des dépenses de fonctionnement de + 21.22 % (3 886 487 € TTC en 2021 vs 4 711 390 € TTC en 2025).

Ceci est dû à une augmentation globale des prix, notamment les prix à la tonne pour le traitement des déchets, le nouveau marché de collecte des déchets, les taux de TGAP d'incinération qui augmentent, et de l'offre de service aux habitants qui s'étoffe (nouveaux points de regroupement, augmentation du nombre de conteneurs enterrés...).

Au niveau des recettes, on note une augmentation de + 25.68% en 5 ans (4 595 022 € TTC en 2021 vs 5 774 888 085 € (2025)). L'augmentation est principalement liée à l'augmentation des recettes de la TEOM (+ 34.39 % entre 2021 et 2025) même si le taux est resté inchangé (9.95%) mais également une augmentation significative des aides de CITEO pour la collecte sélective (+ 37.90 % entre 2021 et 2025).

Concernant la TEOM, l'augmentation de la TEOM n'a été que de + 4.44% entre 2023 et 2024, période de forte inflation en France. Celle-ci s'explique par l'augmentation des valeurs locatives des logements servant de base au calcul de la TEOM et non du taux voté par la CCPA qui, lui est resté inchangé (9.95 %).

Pour donner suite à la présentation du RPQS :

- Mme Sheila MC CARRON s'interroge sur la stagnation des dons à la ressourcerie. Elle se demande si cela est dû à une baisse de fréquentation, à un manque de personnel ou à une insuffisance de capacité de stockage.
- M. Jean-Bernard CHERBLANC précise qu'il ne dispose pas de tout l'historique, étant en poste depuis peu. Lors d'une rencontre avec l'équipe de la Ressourcerie, il avait été décidé de suspendre temporairement la collecte de textiles, car ils ne savaient plus quoi en faire. De plus, la prise en charge de gros objets, tels que les réfrigérateurs et l'électroménager, avait également été interrompue en raison d'un manque d'espace. Cette situation a sans doute contribué à une stagnation des dons en termes de volumétrie.
- Mme Sheila MC CARRON demande s'il existe des initiatives similaires au Repair Café dans d'autres communes.
- M. Jean-Bernard CHERBLANC n'a pas connaissance d'initiatives dans d'autres communes, mais il mentionne que le SYTRAIVAL a organisé des rencontres entre différents hypercafés du territoire, permettant un échange d'idées et de pratiques.
Mme Sheila MC CARRON souligne qu'il y a des Repair Cafés à Saint-Symphorien-sur-Coise et à Châtillon qui fonctionnent bien.
- Mme Sheila MC CARRON aborde également la question de la gestion des mégots de cigarettes, suggérant que cela pourrait être un axe de développement pour le service, compte tenu de leur impact sur l'environnement et dans les rues, notamment en polluant les eaux (1 mégot = 500 litres d'eaux polluées).
- M. Jean-Bernard CHERBLANC souligne que la question des mégots mérite d'être discutée en commission, notamment en raison du tonnage que cela représente et de la sensibilisation au civisme des citoyens.
- Mme Sheila MC CARRON doute que cela change rapidement.
- M. Frédéric PAULOIS demande des précisions sur le projet prévu en 2026 concernant la collecte des déchets sur le territoire par apport volontaire.
- M. Jean-Bernard CHERBLANC explique que l'objectif est de passer d'une collecte tous les 15 jours nécessitant une réduction des volumes dans les bacs. Pour cela, des points d'apport volontaires pourraient être mis en place, avec des conteneurs de plus grande capacité, enterrés ou aériens, afin de permettre une collecte moins fréquente sans surcharger les camions.
Il précise que certaines communes ont montré de l'intérêt pour ce système, qui pourrait également résoudre les inégalités d'accès à la collecte de certaines communes. Il indique qu'une étude a été confiée à un bureau d'études et que les résultats seront connus très prochainement.
- M. Frédéric PAULOIS suggère qu'il serait utile de faire un retour d'expérience sur la première tranche optionnelle de déploiement.
- M. Jean-Bernard CHERBLANC confirme qu'un rapport a été rédigé sur cette première tranche et qu'il pourrait être présenté ultérieurement.
- Monsieur Le Président rappelle que ce RPQS 2025 devra être présenté dans chaque conseil municipal des communes.

Il remercie M. Jean-Bernard CHERBLANC pour sa présentation et les services, tout en soulignant le travail de M. Daniel LOMBARD durant le mandat précédent.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Prend acte de la communication du RPQS Déchets 2025 ;
- Dit que le RPQS Déchets 2025 sera adressé aux maires des communes membres et que la communication en sera effectuée conformément aux textes en vigueur au sein de chacun des conseils municipaux
- Charge le Président de l'exécution de la délibération.

9 – TRANSITION ECOLOGIQUE

9.1 - FONDS DE CONCOURS BIODIVERSITE ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT COMMUNES DE SARCEY ET L'ARBRESLE

Madame Monique LAURENT indique que la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle est engagée dans la protection de la biodiversité du territoire et la sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux. A ce titre, la Communauté de Communes a mis en place un fonds de concours afin d'accompagner financièrement les communes dans la mise en place d'actions concrètes en faveur de la biodiversité et de la sensibilisation à l'environnement.

L'enveloppe budgétaire allouée à cette politique est de 20 000 € /an depuis l'exercice 2023.

La subvention permet de financer jusqu'à 50% du budget du projet avec une aide plafonnée à 3 000 € par projet.

- **SARCEY : « Plantation de haies »**
Montant total estimé : 5 074 €
Fonds de concours CCPA : 2 537 €
- **L'ARBRESLE : « Désimperméabilisation de la cour de l'école Dolto Lassagne »**
Montant total estimé : 208 000 €
Fonds de concours CCPA : 3 000 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Autorise le Président à signer les conventions correspondantes avec les communes concernées ;
- Accorde le versement des fonds de concours de 2 537 € à Sarcey pour le projet de plantation de haies et 3000 € à L'Arbresle pour le projet de Désimperméabilisation de la cour de l'école Dolto Lassagne ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget d'investissement du service Transition Ecologique, chapitre 204 ;
- Charge le Président de l'exécution de la délibération.

9.2 - FONDS VERT PCAET 2026 SOLUTION DE RECUPERATION DE CALORIES DES EAUX DE LAVAGE DES FILTRES DE L'ARCHIPEL

Madame Monique LAURENT indique que la CCPA est engagée dans un PCAET dont les objectifs sont pour 2050 :

- Diminuer de - 42 % la consommation énergétique
- Diminuer de - 54 % les Gaz à Effet de Serre (GES)
- Multiplier par 3,6 la production d'origine EnR pour couvrir 46 % des besoins énergétiques en 2050.

Conformément à la circulaire du 1^{er} avril 2026 relative aux règles d'emploi en 2026 des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales, du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert), une demande dans le cadre du fonds vert PCAET a été déposée concernant :

- **Une Solution de récupération de chaleur pour l'Archipel** : ce projet propose de mettre en place un dispositif de récupération des calories des eaux de lavage des filtres des 3 bassins de la piscine. Il sera raccordé au système de régulation et de pilotage des installations techniques de la piscine (GTB).

Cette solution permet d'économiser :

- **3 500 m3 d'eau par an** sur 16 000 m3 d'eau annuels consommés
soit une économie de près de 25 000 € annuels
- **223 Méga Watt heures d'énergie**, soit environ 42 000 € annuels.

Le plan de financement prévisionnel sera :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT
Etudes de maîtrise d'œuvre	25 000 €	Fonds propres	40 200 €
Travaux divers	16 000 €	Fonds vert PCAET	160 800 €
Solution de récupération de des calories	160 000 €	Total Recettes	201 000 €
Total des dépenses	201 000 €		

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Valide le projet de mise en place d'une solution de récupération de calories des eaux de lavage des filtres de l'Archipel ;**
- **Approuve le plan de financement présenté ci-dessus ;**
- **Autorise le Président à déposer le dossier de subvention au titre du fonds vert PCAET 2026 ;**
- **Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal – Chapitre 23 et 13 ;**
- **Charge le Président de l'exécution de la délibération.**

9.3 - LANCEMENT DU MARCHE DE TRAVAUX D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES ET OMBRIERES SUR LES BÂTIMENTS CCPA ET PARKING DE L'ARCHIPEL

Madame Monique LAURENT indique que la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle s'est engagée dans la transition énergétique et la production d'énergie renouvelable. Conformément au PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), le photovoltaïque représente le principal potentiel d'énergies renouvelables du territoire. A ce titre, la CCPA a entrepris avec ses communes plusieurs démarches en vue de favoriser le développement de la production d'électricité photovoltaïque.

Une étude de faisabilité a été réalisée en mai 2025 pour étudier la pertinence d'une opération d'autoconsommation collective sur le patrimoine bâti communautaire. Il en est ressorti que les plus grosses consommations d'électricité correspondent aux plages horaires d'ensoleillement des panneaux (notamment par le biais des activités de l'Archipel), ce qui permet une bonne rentabilité des installations.

L'étude a été suivie d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en septembre 2025 pour rédiger le cahier des charges relatif à une mission de maîtrise d'œuvre sur l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture et sur une ombrière de parking.

Le marché de maîtrise d'œuvre a démarré en mars 2026.

Le périmètre des installations a été optimisé en prenant en compte de nouvelles contraintes techniques et budgétaires.

DEFINITION DE L'ETENDUE DU BESOIN A SATISFAIRE

Le scénario retenu par le COPIL pour l'installation de panneaux photovoltaïques et d'une ombrière est celui-ci :

- Installation de panneaux photovoltaïques sur 4 toitures
(40 % du complexe sportif, 3 futurs Tennis couverts)
- Ombrières de parking Archipel
- Temps de Retour Investissement global : 10 à 12 ans
- Environ 40 % d'autoproduction (couverture des factures des bâtiments CCPA de l'opération).

- **Description des lieux concernés :**

- Le Complexe sportif au 569 allée de Grands Champs - 69210 SAIN BEL ;
- Le futur tennis couvert rue Saint Irénée - 69690 BESSENAY ;
- Le futur tennis couvert au 70 chemin du Colombier - 69210 SAINT-GERMAIN-NUELLES ;
- Le futur tennis couvert chemin de la Jouanas - 69210 SAINT-PIERRE-LA-PALUD ;
- Le parking de l'Archipel pour l'installation d'ombrières - 800 allée de Grands Champs - 69210 SAIN-BEL.

Le marché sera alloté pour un montant total estimatif de 1 600 000 € HT.

La durée des travaux sera d'environ 8 mois (démarrage prévisionnel en novembre 2026 avec le complexe et les premiers tennis selon le niveau d'avancement, puis les ombrières en avril-mai 2027 et les derniers tennis).

La procédure utilisée sera la procédure adaptée.

-
- M. Yvan MOLLARD souhaite connaître la situation concernant la chaleur fatale évoquée pour les bâtiments communautaires.
 - Mme Monique LAURENT répond que cela concerne un autre projet. Actuellement, il s'agit de récupérer les calories de la SMAD et qu'une première étude a été réalisée pour évaluer l'intérêt de ce projet, notamment pour le chauffage des bâtiments de L'Arbresle.
 - M. Yvan MOLLARD rappelle qu'il avait été envisagé d'utiliser la chaleur fatale au profit des structures communautaires. Il souhaite être informé de l'avancement de ce projet, en soulignant qu'une telle initiative pourrait être un complément.
 - Monsieur Le Président indique qu'il suit ce dossier. La CCPA avait effectivement lancé l'idée et peut-être même commencé des études. Le projet se concentre à présent sur L'Arbresle et est en phase d'étude avec le SYDER. Il a demandé que le projet soit réévalué en impliquant les communes de Savigny, Sain Bel et L'Arbresle.
 - M. Gilles PEYRICHOU ajoute que l'étude est relancée au niveau du SYDER. Un article de journal récent a indiqué un travail actif sur la chaleur fatale de la SMAD. Une nouvelle étude va être menée pour déterminer l'inclusion ou non de la SMAD.
 - Monsieur Le Président précise que le projet inclura les trois communes et qu'il est essentiel d'élargir le périmètre. Il ajoute qu'il n'a pas d'explication sur le fait que le projet se soit concentré sur L'Arbresle. Il insiste sur le fait que cela ne correspondait pas à une volonté d'appropriation de la commune.
 - M. Jacques MALIGEAY demande si l'autoconsommation peut se faire même à plusieurs kilomètres de distance.
 - M. Gilles PEYRICHOU confirme qu'il n'y a pas de limite à cela.
 - M. Morgan GRIFFOND tient à apporter un complément d'information. Il souligne que la loi a renforcé les possibilités concernant les rayons de consommation liés à la chaleur fatale. Lors des travaux en commission, il avait relevé que les perspectives étaient intéressantes, mais qu'il fallait également être prudent, car les processus ont considérablement augmenté et que de nombreuses subventions sont en jeu pour améliorer les performances énergétiques de leur secteur. Il met en garde contre le fait de fonder entièrement le raisonnement sur un intrant privé, dont la disponibilité peut changer. Il insiste sur la nécessité de créer une zone de production de chaleur pour assurer la résilience, afin de compléter ou remplacer la chaleur fatale, qui pourrait s'avérer moins importante que prévu initialement.
 - Monsieur Le Président conclut en notant que la SMAD a récemment inauguré un système de production décarboné. Ils fournissent des efforts considérables pour répondre aux enjeux environnementaux tout en veillant à la rentabilité économique de leur production. Par conséquent, la chaleur fatale de la SMAD pourrait représenter une source complémentaire à d'autres énergies comme le bois ou le charbon.
-

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Autorise le Président à lancer, attribuer, signer et exécuter le marché de travaux issus de cette consultation et à contracter les éventuels avenants et modifications de contrats dans le respect du Code de la Commande Publique ;**

- **Autorise le Président à signer et déposer les documents nécessaires à la création de la boucle d'autoconsommation collective sur le périmètre du territoire de la CCPA, et notamment la création de la PMO (personne morale organisatrice) qui sera la CCPA ;**
- **Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget**
- **Charge le Président de l'exécution de la délibération**

10 – AGRICULTURE

PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SCIC VIATERLY GESTION DE L'ABATTOIR DE SAINT-ROMAIN-DE-POPEY

Monsieur Franck CHAVEROT indique que la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle est en faveur du maintien et du développement d'une agriculture locale, durable et économiquement viable, notamment dans le cadre de ses actions en matière d'alimentation, de circuits courts et de valorisation des productions locales.

Dans ce contexte, l'existence d'un outil d'abattage de proximité constitue un maillon essentiel des filières d'élevage locales. L'abattoir de Saint-Romain-de-Popey, aujourd'hui dernier abattoir du département du Rhône, joue un rôle structurant pour de nombreux éleveurs du territoire et des territoires limitrophes.

La société SECAT gestionnaire de l'abattoir depuis 2000 (Société d'Exploitation Coopérative des Abattoirs de Tarare), a été placée en redressement judiciaire, et le tribunal de commerce devrait prononcer l'arrêt de l'activité, créant un risque immédiat de fermeture de l'équipement. Un délai supplémentaire d'un mois, jusqu'au 11 juin 2026, a été sollicité à l'initiative de la Chambre d'Agriculture du Rhône et de la COR et accordé par le tribunal afin de permettre la construction et la présentation d'un projet de reprise.

Ce projet a conduit à la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) dénommée « VIATERLY » (Viandes des Terroirs du Rhône et de la Métropole de Lyon).

La SCIC SA offre une solution flexible et collaborative, tout en permettant à la CCPA de conserver un contrôle sur la gestion du service public.

La SCIC SA sera composée de cinq collèges : consulaire (Chambre d'agriculture du Rhône et Chambre des Métiers du Rhône) ; collectivités territoriales et EPCI, dont notamment la CCPA, la Métropole de Lyon, le Département du Rhône et d'autres communautés de communes ; usagers (principalement agriculteurs et bouchers), collaborateurs de l'exploitant (actuellement collaborateurs SECAT) ; collège des soutiens.

Le montant de la participation envisagée, soit 10 000 €, correspond à 100 parts sociales d'une valeur de 100 €, représentant une part du capital social dans le respect du plafond légal de 50 % de détention cumulée par les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics territoriaux.

La participation de la CCPA à la constitution de la SCIC SA « Viandes des territoires du Rhône et de la Métropole de Lyon », s'inscrit dans le cadre de ses engagements notamment dans son projet alimentaire territorial, et contribue aussi à la réalisation d'objectifs d'intérêts général sur le territoire.

Le projet actuel vise à maintenir un outil d'abattage de qualité, à améliorer son fonctionnement (management, montée en compétence, respect des exigences sanitaires) et à atteindre un modèle économique viable reposant notamment sur la mobilisation des volumes d'activité des utilisateurs.

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a, par courrier en date du 29 mai 2026, exprimé son soutien à cette démarche collective structurante pour la filière agricole locale.

La finalisation du montage économique et organisationnel devant avoir lieu durant l'été, il est nécessaire que la CCPA se positionne lors du dernier conseil communautaire de juillet afin de confirmer son niveau d'intervention.

Cette participation traduit la volonté de la collectivité de s'inscrire dans une logique d'investissement structurant, complémentaire des aides en subvention, et de contribuer à la stabilisation durable d'un équipement essentiel au fonctionnement des filières agricoles locales.

-
- Monsieur Le Président indique que la CCPA é été effectivement contactée assez tôt concernant ce sujet. M. Franck CHAVEROT a assisté à deux ou trois réunions préparatoires, et également suivi d'une discussion avant la conférence des Présidents d'EPCI.

Il rappelle qu'il s'agit du seul abattoir du Rhône. Il indique que la Métropole va également s'engager. L'objectif est de maintenir à proximité un lieu où les normes sanitaires et le bien-être animal sont respectés. Il lui semble que ce soutien est parfaitement justifié pour les producteurs et les consommateurs secondaires.

Il précise que concernant la participation, il sera proposé un montant de 10 000 €, ce qui correspond à 100 actions à 100 € chacune. Il indique que d'autres territoires contribueront à hauteur de 50, tandis que la majorité des EPCI se situera autour de 10, avec un ou deux EPCI qui ne donneront que 5 000 €.

Il précise qu'il lui semble important de justifier ce montant par rapport aux autres soutiens que la CCPA offre aux différents ateliers de découpe dans notre région. Selon lui, il s'agit d'une belle concrétisation de notre engagement envers la politique agricole de la Communauté de Communes.

Il précise que M. Franck CHAVEROT mérite absolument d'assister au Conseil d'Administration pour représenter la CCPA.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Approuve la participation de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA) à la constitution de la société coopérative d'intérêt collectif sous forme de société anonyme (SCIC SA) dénommée « Viandes des territoires du Rhône et de la métropole de Lyon », dont l'objet sera d'assurer la gestion de l'abattoir en tant que délégataire de service public, en substitution du délégataire actuel en situation de redressement judiciaire ;**
- **Autorise la CCPA à souscrire 100 parts sociales d'une valeur de 100 € soit une participation au capital social de la SCIC SA à hauteur de 10 000 €, dans le respect du plafond légal de 50 % de détention cumulée par les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics territoriaux ;**
- **Désigne Franck CHAVEROT pour représenter la CCPA à l'assemblée générale constitutive de la SCIC SA ;**
- **Désigne Franck CHAVEROT pour représenter la CCPA, pour la durée de son mandat de conseiller communautaire, au sein de l'assemblée générale dans le Collège « Collectivités territoriales et EPCI » et l'autorise à donner pouvoir pour le représenter, en tant que de besoin et au cas par cas, à un autre actionnaire ;**
- **Habilite Franck CHAVEROT au nom et pour le compte de la CCPA à :**
 - **Participer à l'assemblée générale de la SCIC SA ;**
 - **Voter sur l'ensemble des résolutions inscrites à l'ordre du jour de cette assemblée ;**
 - **Signer les statuts de la SCIC SA et tout document y afférent ;**
 - **Souscrire les parts sociales correspondant à la participation de la CCPA ;**
 - **Accomplir toutes formalités nécessaires à la libération de ces parts selon les modalités prévues par les statuts ;**
- **Autorise ledit représentant à présenter sa candidature pour être administrateur et à occuper toutes autres fonctions ou mandats spéciaux confiés par le conseil d'administration ou par son Président ;**
- **Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal – chapitre 26 ;**
- **Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la constitution de la SCIC SA, notamment ceux nécessaires au versement des parts sociales ;**
- **Charge le président de l'exécution de la présente délibération.**

11 - QUESTIONS DIVERSES

CALENDRIER

Monsieur Le Président annonce les dates des prochaines instances :

- **BUREAU.....** 09 JUILLET 2026 -18H30
- **CONFERENCE DES MAIRES ELARGIE.....** 03 SEPTEMBRE 2026 – 18h30
- **BUREAU.....** 10 SEPTEMBRE 2026 -18H30
- **BUREAU.....** } 17 SEPTEMBRE 2026 -18H30
- **CONFERENCE DES MAIRES.....** } 17 SEPTEMBRE 2026 -18H30
- **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** 24 SEPTEMBRE 2026 -19 H

CONFERENCES BUDGETAIRES du 3 septembre au 1^{er} octobre 2026

✓ M. Morgan GRIFFOND souhaite rappeler deux points essentiels :

- Le premier concerne les dépôts des subventions départementales pour les deux volets. Il souligne qu'il ne reste que peu de temps, donc si les communes ont besoin d'aide, elles ne doivent pas hésiter à joindre les services pour éventuellement faire le lien.
- Le second point est une alerte de vigilance : pour donner suite à la validation des Communautés de Communes, une réunion importante sera organisée au Syndicat de l'Ouest Lyonnais. Cette rencontre rassemblera les maires et les adjoints à l'urbanisme afin de faire le point sur la validation du SCOT. Plusieurs actions seront à mener, et il sera impératif de s'y consacrer, à l'exception des PLU très récents et pleinement compatibles avec les objectifs de la Loi ZAN.

Il ajoute que lors de cette rencontre, il sera d'abord proposé un point collectif, suivi d'échanges individualisés, programmés si nécessaire, afin de discuter des perspectives liées aux PLU.

Il indique que différents formats seront envisagés pour approfondir ces sujets aux côtés des maires et établir un lien avec les adjoints qui sont souvent en première ligne sur ces questions. Il est également important de noter qu'il y aura un impact lié aux élections présidentielles mais il existe déjà des obligations légales à connaître. Il demande aux élus de rester vigilants, car cette réunion revêt une grande importance à la rentrée.

✓ Mme Monique LAURENT rappelle la tenue de la FERIA, les 3, 4 et 5 juillet 2026 à Savigny et invite tous les conseillers à s'y rendre

Monsieur Le Président souhaite à toute l'assemblée de bonnes vacances d'été.

La séance levée à 21 H 50